

COMPTE RENDU DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022**

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Délibération : procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Lotissement communal et station d'épuration du Mas : informations et demande de subvention

Le projet de lotissement communal avance parallèlement sur 2 points :

- **le plan d'aménagement** en cours de réalisation par l'architecte Fabien RIGAUD. Ce document doit déterminer le nombre et l'emplacement des lots, la surface délimitée pour les constructions, les hauteurs, ...
- **les travaux d'assainissement** étudiés par le bureau d'études SECAE La solution envisagée comprend :
 - la construction d'un réseau de collecte des eaux usées des logements de la route départementale dans la traversée du Mas d'Auteyras, avec le maintien du réseau existant en réseau pluvial (280 ml de réseau DN200 et 12 branchements sous voirie communale),
 - la construction d'un réseau de transfert des effluents collectés sur un site de traitement. Le réseau du lotissement sera raccordé sur ce réseau de transfert (230 ml de réseau DN200 dans chemin rural),
 - la construction d'un dispositif de traitement des eaux usées de type microstation dimensionnée pour traiter la pollution de 60 Equivalent Habitants (12 logements existants + 12 logements à créer) y compris la mise en place d'un poste de relevage pour transfert des eaux traitées au niveau de la route départementale n°303.

Le coût total des travaux d'assainissement s'élève à 230 500 euros HT.

Conformément aux modalités d'aides du Conseil départemental pour la lutte contre la pollution, seuls les travaux identifiés dans l'étude diagnostique de 2010 pour le Mas d'Auteyras peuvent faire l'objet d'une subvention. Pour rappel, il s'agissait de la mise en séparatif du réseau sous RD (afin d'éliminer l'apport d'eaux claires parasites des fossés) et la reprise du réseau de transfert des eaux usées en amont de la station d'épuration existante.

De plus, conformément aux modalités d'aides du Conseil départemental pour la lutte contre la pollution, les travaux d'assainissement liés à la création d'un lotissement sont considérés comme de la viabilisation et ne sont pas éligibles aux subventions.

Aussi, dans le cadre du programme de travaux faisant l'objet de la demande de subvention pour l'année 2022, seuls les travaux de mise en séparatif du réseau de collecte des eaux usées sous RD pourraient faire l'objet d'une participation financière du CD63 à hauteur de 25% sur un montant de travaux estimés 115 700 € HT (103 000 € HT de travaux + 12 700 € HT de frais annexes), soit 28 925 € de subvention.

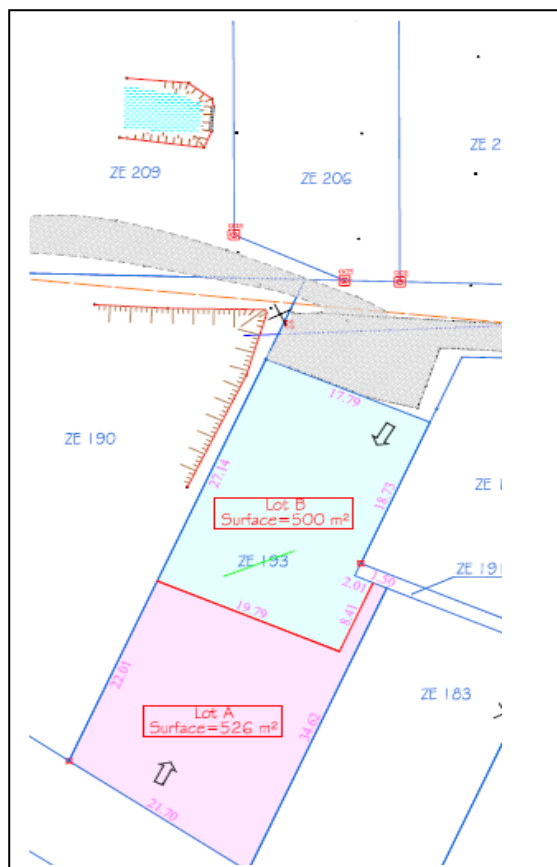
Il faut donc une délibération du conseil municipal approuvant ces travaux et sollicitant une subvention du Conseil départemental et autorisant le lancement de la consultation pour les travaux.

Délibération approuvée à l'unanimité

3- Lotissement communal de Champlong : informations

Monsieur le Maire rappelle le projet initial de prévoir sur le lot A prévu une opération collective de logements locatifs. Il explique qu'une alternative pourrait finalement être de diviser cette parcelle en 2 lots pour être ensuite revendus.

Un projet de division foncière a été réalisé :



Estimation des tarifs de vente :

Lot A = 39 500 euros

Lot B = 37 500 euros

La complexité du projet initial, avec la hausse des coûts, la pénurie de certains matériaux, la gestion des locataires, et surtout l'importance de 2 autres gros dossiers communaux (création d'un second lotissement communal au Mas et extension de l'école primaire) sont autant de raisons qui font dire à Monsieur le Maire qu'il ne se sent pas capable de porter le projet de construction de logements locatifs. De plus, la vente de ces terrains permettrait de faire construire 2 maisons rapidement et de pouvoir achever les travaux de finition pour que l'opération globale du lotissement Champlong soit terminée d'ici la fin du mandat.

Des conseillers municipaux entendent les arguments de Monsieur le Maire, mais demandent à ce qu'ils réfléchissent pour savoir s'ils peuvent le décharger de ce projet et le porter, car la construction de logements locatifs répondrait à une demande forte et une politique d'accueil de nouveaux arrivants au budget plus limité.

Après débats, le conseil municipal décide d'attendre le prochain conseil pour prendre une décision définitive sur la suite de ce projet ou de diviser les lots et les mettre à la vente.

4- **Projet extension et accessibilité école Maxime Auguy : informations**

Monsieur le Maire explique que l'école d'Egliseneuve a besoin de travaux importants d'agrandissement et d'accessibilité qui vont relever d'une opération d'investissement, avec Sandrine MONEYRON en maître d'œuvre :

- liaison cantine – salle de classe CP/CE1 avec accessibilité de la cantine ;
- en-dessous, stationnement du car + nouvel accès à l'ALSH avec rangements pour les affaires des enfants ;
- agrandissement du nombre de toilettes des tout-petits en supprimant la tisanerie ;
- agrandissement du bureau de direction + création tisanerie

Ces travaux vont faire l'objet d'une tranche ferme.

Une tranche conditionnelle doit prévoir l'étude et la réalisation de travaux d'énergie pour l'école et le centre culturel Jacques Brun.

En effet, les collectivités territoriales, comme les acteurs privés et l'état, sont soumises à des obligations réglementaires concernant les bâtiments existants. L'opération Eco Energie Tertiaire impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Sont concernés les propriétaires ou exploitants d'un établissement abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé, dont les bâtiments ont une surface (ou un cumul de surfaces) égale ou supérieure à **1000 m², ce qui est le cas pour l'école et la Centre culturel Jacques Brun.**

5- Opération Solaire Dôme et mise à disposition de terrains communaux pour des panneaux photovoltaïques au sol

Pour faire suite au point précédent, il peut paraître opportun d'étudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics. L'opération Solaire Dôme ne semble peut-être pas adaptée aux besoins de la commune, il sera intéressant d'avoir d'autres propositions sur des panneaux de puissance plus forte (36kwa ?).

Nous allons faire chiffrer précisément l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux propices à ce type d'investissement, à savoir les ateliers municipaux et le centre culturel Jacques BRUN.

La commission environnement souhaiterait également étudier la possibilité de mettre à disposition de terrains communaux pour des panneaux photovoltaïques au sol.

6- Médiathèque communale : informations

Depuis le mois d'avril, l'équipe de la médiathèque a repris ses activités :

- Exposition de Damien ROUDEAU "L'eau Vive" (un des premiers combats écologiques en France, la bataille pour préserver la Loire, l'un des derniers fleuves sauvages d'Europe) en partenariat avec le réseau des bibliothèques, à savoir que les 4 classes d'EPB ont pu en profiter et apprécier des lectures de Kamishibais par Anita GAURAZ,
- 1 journée d'accueil en mai des scolaires d'EPB (présence d'un bénévole) avec prêts de documents et lectures d'albums par Carole LOUBAT (cet accueil est envisagé sur l'année scolaire à venir),
- 1 matinée d'accueil du RPE (anciennement le RAM) en autonomie pour l'animation et présence de Lilou BOUCHEIX pour les inscriptions et les prêts, souhait de leur part de programmer des venues régulières sur l'année scolaire à venir,
- Journée finale du livre élu en Livradois Forez début juin en partenariat avec l'association Passeurs de mots, où les équipes de bénévoles respectives ont accueillis 5 classes de maternelle et CP (Reignat et Billom soit 108 enfants) lors d'ateliers (lecture, création d'un masque, parcours de motricité, court-métrage, vote et exposition, chorale),
- A venir une soirée jeux le vendredi 17 juin à la médiathèque à partir de 20h (ouvert aux plus de 11 ans, gratuite et sur inscription) en partenariat avec le réseau des bibliothèques, BADABOOM et Bongheat.

L'équipe de la médiathèque a procédé à un désherbage d'environ 450 documents adultes et jeunesse. Les documents ont été proposés aux adhérents et les restants vont être récupérés par la recyclerie les P'tites pépites qui se charge de la revente, dons et du recyclage.

Nous travaillons actuellement sur la signalétique (code couleur, affichage), le classement (intercalaires bacs à BD), et l'ensemble des documents est scanné dans le logiciel ce qui permet de retrouver des documents mentionnés "en cours prêt" ou "non identifié" et de mettre à jour la cote du livre si besoin.

En ce qui concerne l'accès à Internet, un point WIFI invité a été installé par A vos PC afin de répondre à l'obligation de la RGPD. Il permet aux adhérents d'avoir une ligne dédiée et aux bénévoles une ligne sécurisée.

A propos de la communication, nous avons initié la création d'une page Facebook où l'on retrouve notre actualité. Nous pouvons également informer les adhérents par le biais de Panneau Pocket. Enfin, nous

sommes en train d'élaborer un guide du lecteur de notre médiathèque dans le but d'apporter des informations propres à notre organisation et de mettre à jour les données du site Internet.

7- Réduction vitesse autorisée au lieu-dit Marcillole : informations

Afin de réduire la vitesse dans le hameau de Marcillole, il est proposé de valider le passage de ce hameau en agglomération, permettant ainsi de fixer la limite de vitesse à 50 km/h au lieu de 70 km/h. La signalétique sera installée par le conseil départemental puisqu'il s'agit de la RD 303.

Délibération approuvée à l'unanimité

8- CCAS : informations repas du 26 novembre

Le repas du CCAS a été fixé au 26 novembre avec le même traiteur, Alliance des Sens.

9- SIBEM : informations

Pour remplacer Laurent GOEURY, chauffeur du car, le SIBEM a recruté Mme Aurélie COURTEUGE, pour un CDD d'un an à raison de 21h hebdo à partir du 1^{er} septembre 2022.

Les plannings pour la rentrée de septembre vont être revus pour faire face au départ en retraite de Maryse PANEM et du fonctionnement de la nouvelle cantine à Bongheat.

Il y aura la même équipe enseignante l'année prochaine, 141 élèves sont prévus pour l'instant (moyenne de 23.5 élèves par classe).

10- Subvention AAPPMA (D)

Comme chaque année, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de Billom.

Délibération approuvée à l'unanimité

11- Installation distributeur pizzas (D)

Ajourné car Pizzaiola ne veut finalement plus mettre de distributeur.

12- Admission en non-valeurs

Monsieur le Maire informe que le Service de Gestion Comptable de Thiers n'a pu procéder au recouvrement de plusieurs factures d'assainissement de 2018, 2019 et 2020, d'un montant total de 46.02 euros (liste n°5590731032), que des habitants devaient à la commune (poursuites sans effet et montant inférieur au seuil de l'engagement de saisie).

Aussi, le Service de Gestion Comptable de Thiers demande au conseil municipal d'accepter l'admission en non-valeur de ces factures non recouvrées.

Délibération approuvée à l'unanimité

13- Questions diverses

- **Bureau de vote**
- **Communauté de Communes**

Il s'avère que le problème du nombre de mouches important sur le secteur du Bon Michel n'est pas résolu. Nous allons prendre contact avec les agriculteurs pour voir si le protocole a bien été mis en place et peut être reconduit pour plus d'efficacité.